



Présents : 15
Procurations : 6
Votants : 21

DÉLIBÉRATION N°04
Séance du : 17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 juin 2025 s'est réuni aux locaux culturels (salle 4, déclarée à la Préfecture salle du conseil pendant les travaux de la mairie) sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

Mesdames Carole HEULOT, Nadia BOUTIMAH, Dominique DORLÉANS, Emilie LAIZEAU, Sylvie LEFFRAY, Liliane MAINGARD, Muriel PEDEMAS.

Messieurs Laurent BREMOND, Philippe BRIFAUT, Pascal CHAPUIS, Didier CHOUTEAU, Daniel DOIZE, Dominique JODEAU, Claude GASNOT, Christian VERNET.

Absent(e)s excusé(e)s

Mesdames, Ophélie DA SILVA, Annie MOIREAU, Catherine ROBERT.
Messieurs Patrick CORRE, Samuel LOISON, Guillaume SALAUD.

Absent(e)s

Madame Betty BOUDIER, Monsieur Patrick BERGET.

Pouvoir(s)

Madame Ophélie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Nadia BOUTIMAH
Madame Annick MOIREAU a donné pouvoir à Monsieur Dominique JODEAU
Madame Catherine ROBERT a donné pouvoir à Madame Sylvie LEFFRAY
Monsieur Guillaume SALAUD a donné pouvoir à Monsieur Christian VERNET
Monsieur Samuel LOISON a donné pouvoir à Monsieur Didier CHOUTEAU
Monsieur Patrick CORRE a donné pouvoir à Monsieur Claude GASNOT

Secrétaires de séance : M. Christian VERNET et M. Claude GASNOT, élus à l'unanimité

Rapporteur Madame Carole HEULOT, Maire de Ruaudin

Point 04 Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de Le Mans Métropole

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) s'est réunie le 23 avril 2025 pour étudier la mise à jour des recettes fiscales transférées à Le Mans Métropole suite à l'instauration du régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), à savoir :

- les rôles supplémentaires de Cotisation Foncières des Entreprises (CFE)
- les rôles supplémentaires de Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)
- la correction du produit de Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

A l'issue de l'examen, la commission a adopté le rapport d'évaluation à l'unanimité des membres présents. Ce rapport a été transmis à la commune le 24 avril 2025.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général de Impôts, le rapport de la CLETC doit désormais être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Métropole, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

Ce rapport sert de référence dans la détermination des Attributions de compensation qui feront l'objet d'un vote par délibérations spécifiques à l'issue du délai d'approbation.

Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées joint en annexe.

DÉLIBÉRATION n°04									
ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE		
HEULOT Carole	POUR	BOUTIMAH Nadia	POUR	JODEAU Dominique	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR		
VERNET Christian	POUR	LOISON Samuel	POUR	BOUDIER Betty	ABSENTE	GASNOT Claude	POUR		
PEDEMAS Muriel	POUR	MOIREAU Annie	POUR	DOIZE Daniel	POUR	CORRE Patrick	POUR		
CHOUTEAU Didier	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	ROBERT Catherine	POUR	BERGET Patrick	ABSENT		
MAINGARD Liliane	POUR	DA SILVA Ophélie	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	DORLEANS Dominique	POUR		
BREMOND Laurent	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR				

21 élus ont voté POUR.

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le
ID : 072-217202605-20250617-GDD0417062025B-DE



M. Christian VERNET
Secrétaire de séance

M. Claude GASNOT
Secrétaire de Séance

Mme Carole HEULOT
Maire de Raudin

